

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00107 Numéro SIREN : 519 500 185 Nom ou dénomination : TOMATIS INVESTISSEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/007100



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société:				Adresse du siège social:										
SAS TOMATIS INVESTISSEMENT				2381 AVENUE DU BRUSC 83140 SIX FOURS LES PLAGES										
SIRET	5	1	9	5	0	0	1	8	5	0	0	0	2	9
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:										

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	HOLDING				Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	31 349			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	X	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			C E G I D		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S O T O R E C 2 6 7 B O U L E V A R D C H A R L E S B A R N I E L E K A L L I S T E D 8 3 0 0 0 T O U L O N Tél: 0 4 9 4 0 9 1 7 0 2				Tél:			
OGA/OMGA		Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date:	13/03/2019	Lieu:	SIX FOURS LES PLAGES
				Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature		TOMATIS STEPHANE	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	28 572		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	28 572		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)		28 572	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
TOMATIS STEPHANE PRESIDENT-ASSOCIE 875 CHEMIN 83140 SIX FOURS LES PLAGES	8 247	2018	35 000				
ROQUE STEPHANIE ASSOCIEE 875 CHEMIN DE PIERRED 83140 SIX FOURS LES PLAGES	1	2018	5 767				

J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				81 812	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice
du 01/01/2018

Désignation de l'entreprise SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

du 01/01/2018

Adresse 2381 AVENUE DU BRUSC 83140 SIX FOURS LES PLAGES

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	TOMATIS STEPHANE PRESIDENT	875 CHEMIN PIERREDON 83140 SIX FOURS LES PLAGES
2	DUTTO LAETITIA Assitante gestionnaire Admins.	976 LE MOURILLON LAMALGUE BOULEVARD JULE 83000 TOULON
3	TOMATIS STEPHANIE SECRETAIRE ADMINISTRATIVE	875 CHEMIN PIERREDON 83140 SIX FOURS LES PLAGES
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	46 044			46 044				46 044
2	28 085			28 085				28 085
3	7 683			7 683				7 683
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	81 812			81 812				81 812

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ⑩	81 812	- de l'exercice 2018 ⑩	31 349
- de l'exercice précédent ⑩	75 159	- de l'exercice précédent ⑩	35 051
Nom et qualité du signataire TOMATIS STEPHANE PRESIDENT		A <u>SIX FOURS LES PLAGES</u> le <u>13/03/2019</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										SAS TOMATIS INVESTISSEMENT										Néant		*																																					
Adresse de l'entreprise										2381										83140 SIX FOURS LES PLAGES																																							
Numéro SIRET *										51950018500029																																																	
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										12																													
																				Exercice N clos le										31122018										Exercice N-1 clos le										31122017									
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																			
										1										2										3										4																			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010							012																																																	
		Autres *	014							016																																																	
	Immobilisations corporelles *		028	17 785						030	2 982						14 803																																										
	Immobilisations financières * (1)		040	1 261 490						042							1 261 490						1 160 097																																				
	Total I (5)		044	1 279 275						048	2 982						1 276 293						1 160 097																																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050							052																																																
		Marchandises *		060							062																																																
	Avances et acomptes versés sur commandes		064							066																																																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068							070							32 220																																										
		Autres * (3)	072	123 833						074							123 833						151 647																																				
	Valeurs mobilières de placement		080							082																																																	
	Disponibilités		084	432 552						086							432 552						408 102																																				
	Charges constatées d'avance *		092	2 150						094							2 150						3 106																																				
	Total II		096	558 534						098							558 534						595 075																																				
	Total général (I+II)		110	1 837 809						112	2 982						1 834 827						1 755 172																																				
PASSIF																				Exercice N NET										1										Exercice N-1 NET										2									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120							824 800							824 800																																										
	Ecart de réévaluation		124																																																								
	Réserve légale		126							51 467							36 993																																										
	Réserves réglementées*		130																																																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131							)	132																																																
	Report à nouveau		134							814 501							568 058																																										
	Résultat de l'exercice		136							120 890							289 489																																										
	Provisions réglementées		140																																																								
	Total I		142							1 811 658							1 719 340																																										
	Provisions pour risques et charges		154																																																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156							21							15																																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166							4 308							3 634																																										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169							)	172	18 839						32 183																																									
	Produits constatés d'avance		174																																																								
	Total III		176							23 169							35 832																																										
Total général (I + II + III)										180										1 834 827										1 755 172																													
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193							(4)	Dont dettes à plus d'un an						195																																										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197							(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *						182	118 092																																									
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199							(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *						184																																										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			209	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	
	services *		217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			
Production immobilisée *				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			

210		
214		
218	168 150	163 650
222		
224		
226		
230	156	120
232	168 306	163 770

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises) *				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier	6 763	- immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 315	
Rémunérations du personnel *				
Charges sociales (cf. renvoi 380)				
Dotations aux amortissements *				
Dotations aux provisions				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation	(II)			

234		
236		
238		
240		
242	26 190	45 140
244	8 687	8 294
250	84 855	74 666
252	36 916	28 745
254	1 896	
256		
262		
264	158 543	156 844

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270	9 763	6 925
-----	-------	-------

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers	(III)			
Produits exceptionnels	(IV)			
Charges financières	(V)			
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices *	(VII)			

280	115 839	209 025
290	5	200 514
294		
300	15	121 717
306	4 702	5 258

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310	120 890	289 489
-----	---------	---------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312	120 890	314	
-----	---------	-----	--

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				
Provisions non déductibles *				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				

316		
318		
322		
324	4 702	
330	41 264	
251		
998		
999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989
Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655			

		997	
		342	
		350	135 507

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

352	31 349	354	
-----	--------	-----	--

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				
Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :			

356			
		360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

370	31 349	372	
-----	--------	-----	--

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

31/12/2018

Détail des réintégrations diverses		
Amortissements excédentaires (art, 39-4 du CGI) et autre		1 257
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entrep		958
jlrf affectation resultat 2018 FISCAL		39 049
Total des réintégrations diverses	330	41 264

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		2 146
jlrf affectation res comptable 2017		40 092
Régime des sociétés mères et des filiales - Produit net		93 269
Total des déductions diverses	350	135 507

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	16 699	464		466	16 699	16 699	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 086	472		474		476	1 086	1 086	
Immobilisations financières		480	1 160 097	482	101 393	484		486	1 261 490	1 261 490	
TOTAL		490	1 161 183	492	118 092	494		496	1 279 275	1 279 275	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552	1 896	554		556	1 896	
	Autres immobilisations corporelles		560	1 086	562		564		566	1 086	
TOTAL			570	1 086	572	1 896	574		576	2 982	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)					591						
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Néant☐*

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III

DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	33 630
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 755
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

31/12/2018

[illegible]

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENT					Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois		1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	3	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	168 150	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	168 150	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121		
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	12 227	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	12 227	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	155 923	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	155 923	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	168 150	Effectifs au sens de la CVAE *		023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2018	160	31/12/2018	
Date de cessation				186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 5 1 9 5 0 0 1 8 5 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

ADRESSE (voie) 2381 AVENUE DU BRUSC

CODE POSTAL 83140 VILLE SIX FOURS LES PLAGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	8 248

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :
Date
N° Département
Commune
Pays

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :
Date
N° Département
Commune
Pays

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFip N° 2033-G 2019

Page 12

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

51950018500029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

ADRESSE (voie)

2381

AVENUE DU BRUSC

CODE POSTAL

83140

VILLE

SIX FOURS LES PLAGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	4
--	-----	---

Forme juridique

SARL

Dénomination

TOBATI

N° SIREN (si société établie en France)

490842820

% de détention

99.98

Adresse :

N°

777

Voie

BOULEVARD DE LERY

Code postal

83140

Commune

SIX FOURS LES PLAGES

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

JLRF

N° SIREN (si société établie en France)

488944513

% de détention

99.00

Adresse :

N°

777

Voie

BOULEVARD DE LERY

Code postal

83140

Commune

SIX FOURS LES PLAGES

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

REALISATIONS 2S

N° SIREN (si société établie en France)

750607269

% de détention

50.00

Adresse :

N°

777

Voie

BOULEVARD DE LERY

Code postal

83140

Commune

SIX FOURS LES PLAGES

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

BATI PRO POSE

N° SIREN (si société établie en France)

540026978

% de détention

50.00

Adresse :

N°

777

Voie

Code postal

83140

Commune

SIX FOURS LES PLAGES

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cedid Group

Dossier N° 000854 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SOTOREC

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVCE			2 149.62
31/12/2018 INV NATIXIS 242TR	2 105.40		
31/12/2018 INV NRJ MOBILE 0603242174	10.96		
31/12/2018 INV NRJ MOBILE	33.26		
COMPTES DE PASSIF			
51860000 BANQUE.CHARGES A PAYER			21.30
01/01/2018 AN S.A.N.		15.00	
01/01/2018 INV FRAIS BANCAIRE	15.00		
31/12/2018 INV FRAIS 12.2018		21.30	
40810000 FOURNIS.FACT.NON PAR			2 982.00
01/01/2018 AN S.A.N.		3 529.20	
01/01/2018 INV CAC 2017	2 479.20		
01/01/2018 INV SOTOREC JURIDIQUE	420.00		
01/01/2018 INV SOTOREC LIGNES	360.00		
01/01/2018 INV SOTOREC	270.00		
31/12/2018 INV CAC 2018		1 560.00	
31/12/2018 INV SOTOREC JURIDIQUE		432.00	
31/12/2018 INV SOTOREC LIGNES17/18		720.00	
31/12/2018 INV SOTOREC 4E TRIM 2018		270.00	
42820000 CONGES A PAYER			3 062.75
31/12/2018 INV PROVISIONS POUR CONGÉS PAYÉS		3 062.75	
43820000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER			966.70
31/12/2018 INV PROVISIONS POUR CONGÉS PAYÉS		966.70	
44860000 ETAT AUTRES CH. A PA			1 801.92
31/01/2018 SAL SALAIRE DE 01/2018		76.85	
28/02/2018 SAL SALAIRE DE 02/2018		76.85	
31/03/2018 SAL SALAIRE DE 03/2018		76.95	
30/04/2018 SAL SALAIRE DE 04/2018		76.85	
31/05/2018 SAL SALAIRE DE 05/2018		76.75	
30/06/2018 SAL SALAIRE DE 06/2018		76.95	
31/07/2018 SAL SALAIRE DE 07/2018		76.95	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/08/2018 SAL SALAIRE DE 08/2018		104.50	
30/09/2018 SAL SALAIRE DE 09/2018		76.85	
31/10/2018 SAL SALAIRE DE 10/2018		115.31	
30/11/2018 SAL SALAIRE DE 11/2018		116.96	
31/12/2018 INV TVTS 2016		766.00	
31/12/2018 SAL SALAIRE DE 12/2018		84.15	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			15.49
17/01/2018 OD DIFFÉRENCE URSSAF T4.2017	1.68		
25/04/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.41		
21/05/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.19		
31/08/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.37		
11/10/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.94		
30/10/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	3.59		
31/10/2018 OD TVA 10/2018	0.43		
18/12/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	7.43		
31/12/2018 OD TVA 12/2018	0.45		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS			5.32
01/02/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE		0.03	
16/02/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE		4.12	
19/04/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE		0.20	
31/05/2018 OD TVA 05/2018		0.10	
30/06/2018 OD TVA 06/2018		0.01	
02/08/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE		0.03	
17/10/2018 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE		0.33	
30/11/2018 OD TVA 11/2018		0.50	

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 803.06		14 803.06	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	16 699.06		16 699.06	
21830000 MAT.BUREAU &INFO.	1 086.00	1 086.00		
28182000 AMT MATERIEL DE TRANSPORT	1 896.00-		1 896.00-	
28183000 AMT .MAT.BUREAU &INFO.	1 086.00-	1 086.00-		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 261 489.68	1 160 096.83	101 392.85	8.74
26100100 SARL TOBATI	180 083.98	180 083.98		
26100200 SARL BATI PROPOSE	7 000.00	7 000.00		
26100400 SCI JLRF	17 737.49	17 737.49		
26110000 UNIVERTURE	2 000.00	2 000.00		
26700400 CREANCES SUR JLRF	1 048 408.21	952 775.36	95 632.85	10.04
26700500 SARL BATI PROPO	5 760.00		5 760.00	
27500000 CAUTIONS	500.00	500.00		
TOTAL I	1 276 292.74	1 160 096.83	116 195.91	10.02
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		32 220.00	32 220.00-	100.00-
41100000 CLIENTS		32 220.00	32 220.00-	100.00-
AUTRES CREANCES	123 832.92	151 647.41	27 814.49-	18.34-
40100000 COMPTE COLLECTIF FOURNISSEUR		30.00	30.00-	100.00-
44400000 IMPOTS S/BENEFICE	2 700.08		2 700.08	
44566000 TVA DEDUCTIBLE 20%	46.84	744.21	697.37-	93.71-
44567000 CREDIT DE TVA	589.00	285.00	304.00	106.67
44586000 TVA S/FACT.NON PARV.	497.00	588.20	91.20-	15.50-
46730000 CREDIT VENDEUR EBK	120 000.00	150 000.00	30 000.00-	20.00-
DISPONIBILITES	432 551.69	408 101.94	24 449.75	5.99
51200000 CIC	60 140.79	11 261.04	48 879.75	434.06
51210000 CE 8003547394 48	372 410.90	396 840.90	24 430.00-	6.16-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 149.62	3 105.90	956.28-	30.79-
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVCE	2 149.62	3 105.90	956.28-	30.79-
TOTAL II	558 534.23	595 075.25	36 541.02-	6.14-
TOTAL GENERAL	1 834 826.97	1 755 172.08	79 654.89	4.54

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	824 800.00	824 800.00		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	824 800.00	824 800.00		
RESERVE LEGALE	51 467.40	36 993.00	14 474.40	39.13
10611000 RESERVE LEGALE	51 467.40	36 993.00	14 474.40	39.13
REPORT A NOUVEAU	814 500.96	568 058.39	246 442.57	43.38
11000000 REPORT A NOUVEAU	814 500.96	568 058.39	246 442.57	43.38
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	120 889.86	289 488.97	168 599.11-	58.24-
TOTAL I	1 811 658.22	1 719 340.36	92 317.86	5.37
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	21.30	15.00	6.30	42.00
51860000 BANQUE.CHARGES A PAYER	21.30	15.00	6.30	42.00
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 308.07	3 633.69	674.38	18.56
40100000 COMPTE COLLECTIF FOURNISSEUR	1 326.07	104.49	1 221.58	NS
40810000 FOURNIS.FACT.NON PAR	2 982.00	3 529.20	547.20-	15.50-
AUTRES DETTES	18 839.38	32 183.03	13 343.65-	41.46-
42820000 CONGES A PAYER	3 062.75	1 119.91	1 942.84	173.48
43100000 URSSAF	3 214.13	9 224.32	6 010.19-	65.16-
43735000 AG2R NC/C	3 192.44	2 160.91	1 031.53	47.74
43737000 APRIL MUTUELLE NC	443.01	424.65	18.36	4.32
43738000 ALLIANZ PREVOYANCE MUTUELLE CA	1 717.43	1 154.25	563.18	48.79
43820000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	966.70	399.02	567.68	142.27
44400000 IMPOTS S/BENEFICE		1 700.81	1 700.81-	100.00-
44550000 TVA A PAYER	958.00	958.00		
44571100 TVA COLLECTEE 20%	1 860.00	5 940.00	4 080.00-	68.69-
44700000 TAXE SUR LES SALAIRES	1 623.00	4 958.12	3 335.12-	67.27-
44860000 ETAT AUTRES CH. A PA	1 801.92	3 143.04	1 341.12-	42.67-
45500000 BATI PROPOSE		1 000.00	1 000.00-	100.00-
TOTAL III	23 168.75	35 831.72	12 662.97-	35.34-
TOTAL GENERAL	1 834 826.97	1 755 172.08	79 654.89	4.54

DETAIL LIASSE 2033-B

			Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
			31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES			168	150.00	163	650.00	4	500.00	2.75
70600000	PRESTATIONS TOBATI		158	850.00	154	350.00	4	500.00	2.92
70610000	PRODUITS PROVISIONNES				3	900.00	3	900.00	100.00
70620000	PRESTATIONS BATI PROPOSE		4	800.00	8	700.00	3	900.00	44.83
70630000	PRESTATIONS JLRF		4	500.00	4	500.00			
AUTRES PRODUITS			155.68		119.76		35.92		29.99
79100000	TRANSFERT DE CHARGES		155.68		119.76		35.92		29.99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			168	305.68	163	769.76	4	535.92	2.77
AUTRES CHARGES EXTERNES			26	189.51	45	139.78	18	950.27	41.98
60610500	CARBURANT		1	115.12	1	916.83	801.71		41.82
60610510	CARBURANTS 0%			57.94			57.94		
61220100	CREDIT BAIL MERCEDES		6	762.72	13	525.44	6	762.72	50.00
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERE		7	200.00	7	200.00			
61552000	ENTRETIEN VEHICULES DE TOURISM			65.00			65.00		
61600000	ALLAINCE RC/MERCEDES		2	321.08	2	876.09	555.01		19.30
61610000	ASSURANCES GESTION PACK AIG		1	054.00	1	054.00			
62260000	HONORAIRES		3	261.19	6	130.00	2	868.81	46.80
62260100	HONORAIRES CAC		1	546.35	3	332.00	1	785.65	53.59
62261000	HONORAIRES SOCIAL			900.00		900.00			
62270000	FRAIS ACTES				5	724.00	5	724.00	100.00
62340000	CHEQUES CADEAUX					571.00	571.00		100.00
62620000	N R J			670.31		796.89	126.58		15.88
62630000	ORANGE			842.99		929.97	86.98		9.35
62700000	FRAIS BANCAIRE			392.81		183.56	209.25		114.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			8	686.51	8	293.55	392.96		4.74
63110000	TAXES SUR SALAIRES		5	377.56	4	958.12	419.44		8.46
63120000	TAXE APPRENTISSAGE			572.67		522.97	49.70		9.50
63320000	FORMATION CONTINUE			463.28		423.46	39.82		9.40
63511000	CFE		1	315.00	1	431.00	116.00		8.11
63514000	TAXE S/VEHICULES			958.00		958.00			
REMUNERATIONS DU PERSONNEL			84	854.78	74	665.74	10	189.04	13.65
64110000	SALAIRES BRUTS		81	811.94	74	588.04	7	223.90	9.69
64120000	CONGES PAYES		1	942.84		77.70	1	865.14	NS
64130000	PRIME EXCEPTIONNELLE E.MACRON		1	100.00			1	100.00	
CHARGES SOCIALES			36	915.70	28	745.32	8	170.38	28.42
64510000	URSSAF		22	262.96	20	501.59	1	761.37	8.59
64531000	RETRAITE CADRE AGIRC		1	333.36		663.05	670.31		101.09
64532000	MUTUELLE APRL NC/PREV C ALLIAN		3	707.61	3	076.15	631.46		20.53
64535000	RETRAITE ARCCO AG2R		4	434.12	4	355.07	79.05		1.82
64538000	MUTUELLE CADRE ALLIANZ		3	202.44	3	161.76	40.68		1.29
64590000	CHARGES SOCIALES A PAYER			567.68	3	722.88	4	290.56	115.25
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL			275.45		275.19	0.26		0.09
64770000	TITRES RESTAURANTS		3	278.16	2	900.58	377.58		13.02
64910000	CICE		2	146.08	2	465.19	319.11		12.94
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			1	896.00			1	896.00	
68112000	DOT.AMORTISSEMENT		1	896.00			1	896.00	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	158 542.50	156 844.39	1 698.11	1.08
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	9 763.18	6 925.37	2 837.81	40.98
PRODUITS FINANCIERS	115 838.85	209 024.80	93 185.95-	44.58-
76100400 DIVIDENDES SCI JLRF	40 090.31	44 677.64	4 587.33-	10.27-
76110000 DIVIDENDES SARL TOBATI	49 486.00	144 971.00	95 485.00-	65.86-
76110100 DIV IDENDES SARL BATI PROPOSE	8 600.00	7 500.00	1 100.00	14.67
76800000 INTERETS GROUPE	14 662.54	11 876.16	2 786.38	23.46
76810000 INTERETS EBK	3 000.00		3 000.00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5.32	200 513.86	200 508.54-	100.00-
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5.32	513.86	508.54-	98.96-
77500000 PDTS NETS S/CESSION IMMOB.		200 000.00	200 000.00-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15.49	121 717.06	121 701.57-	99.99-
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15.49	1 604.04	1 588.55-	99.03-
67120000 PENALITES ET AMENDES		17.00	17.00-	100.00-
67500000 VALEUR COMPTABLE NETTE		120 096.02	120 096.02-	100.00-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 702.00	5 258.00	556.00-	10.57-
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	4 702.00	5 258.00	556.00-	10.57-
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	120 889.86	289 488.97	168 599.11-	58.24-

Date 10/05/2019	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 000854 SAS TOMATIS INVESTISSEMENT 2381 AVENUE DU BRUSC 83140 SIX FOURS LES PLAGES	Référence	Page 1
Collaborateur IT IT VD		Exercice 01/01/2018 31/12/2018	

[illegible]

TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800.00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 27 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
et le vingt-sept mai, à dix heures ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur STEPHANE TOMATIS préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 8 248 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que GRANT THORTON, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre avec remise en mains propres en date du 11 mai 2019.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion , puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 41 264 €.

A savoir :

- Amortissements excédentaires pour 1.257 €
- T.V.S pour 958 €
- Affectation résultat 2018 SCI JLRF pour 39.049 €

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 120 889.86 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Existence d'un compte « Report à nouveau » qui se porte à un montant de.... | 814 500.96 € |
| - Soit un bénéfice distribuable de | 935 390.82 € |
| - Une somme de | 6 044.45 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 38.000 € |
| à la distribution de dividende, soit par action, un montant de | 4.61 € |
| - et le solde, soit | 891 346.37 € |
| au compte "Report à Nouveau" | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 4.61 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	28 572.00 €
soit, par titre :	3.46 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	28 572.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur STEPHANE TOMATIS s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

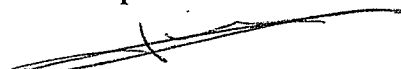
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président



Un associé



TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800.00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 27 MAI 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 120 889 €, de la manière suivante :

- Existence d'un compte « Report à nouveau » qui se porte à un montant de....	814 500.96 €
- Soit un bénéfice distribuable de	935 390.82 €
- Une somme de	6 044.45 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- Une somme de	38.000 €
à la distribution de dividende, soit par action, un montant de	4.61 €
- et le solde, soit	891 346.37 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 4.61 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	28 572.00 €
soit, par titre :	3.46 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	28 572.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

5

TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800.00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MAI 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	168 150.00	163 650.00	2.75
Coût des achats et charges externes	26 189.00	45 139.00	-41.98
VALEUR AJOUTEE	141 961.00	118 511.00	19.79
Impôts, taxes et versements assimilés	8 686.00	8 293.00	4.74
Charges de personnel	121 769.00	103 410.00	17.75
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 506.00	6 808.00	69.01
Autres produits	155.00	119.00	30.25
Dotations aux amortissements et provisions	1 896.00	.00	100.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 763.00	6 925.00	40.98
Résultat financier	115 838.00	209 024.00	-44.58
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	125 601.00	215 949.00	-41.84
Résultat exceptionnel	-10.00	78 796.00	-100.01
Impôt sur les bénéfices	4 702.00	5 258.00	-10.57
RESULTAT NET COMPTABLE	120 889.00	289 488.00	-58.24

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 168 150.00 € contre 163 650.00 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 2.75 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 158 542.00 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 896.00 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 103 410.00 € à 121 769.00 €, soit une progression de 17.75 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 3 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 9 763.00 € contre 6 925.00 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 40.98 %.

Le résultat financier, d'un montant de 115 838.00 €, contre 209 024.00 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 125 601.00 €, contre 215 949.00 € au 31 décembre 2017.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -10.00 €, contre 78 796.00 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 4 702.00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 120 889.00 €, représentant 71.89 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -58.24 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 289 488.00 €, soit 176.89 % du chiffre d'affaires.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non régliées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total HT des factures concernées		126,07€	1.200€									
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		9,50 %	90,50%				Ne pas renseigner					

Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner										
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre des factures exclues											
Montant total des factures exclues											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)

	Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre cumulé de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner					
Montant cumulé des factures concernées HT													
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner						
Pourcentage													

du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées								
Nombre des factures exclues								
Montant total des factures exclues								
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)								
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)		☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

La situation demeure inchangée.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 120 889,86 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Existence d'un compte « Report à nouveau » qui se porte à un montant de	814 500.96 €
- Soit un bénéfice distribuable de	935 390.82 €
- Une somme de	6 044.45 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- Une somme de	38.000 €
à la distribution de dividende, soit par action, un montant de	4.61 €
- et le solde, soit	891 346.37 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	28 572.00 €
soit, par titre :	3.46 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	28 572.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 41 264 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

A savoir :

- Amortissements excédentaires pour 1.257 €
- T.V.S pour 958 €
- Affectation résultat 2018 SCI JLRF pour 39.049 €

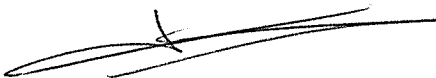
Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800.00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 41 264 €.

A savoir :

- Amortissements excédentaires pour 1.257 €
- T.V.S pour 958 €
- Affectation résultat 2018 SCI JLRF pour 39.049 €

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 120 889 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Existence d'un compte « Report à nouveau » qui se porte à un montant de.... | 814 500.96 € |
| - Soit un bénéfice distribuable de | 935 390.82 € |
| - Une somme de | 6 044.45 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 38.000 € |
| à la distribution de dividende, soit par action, un montant de | 4.61 € |
| - et le solde, soit | 891 346.37 € |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 4.61 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	28 572.00 €
soit, par titre :	3.46 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	28 572.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, président, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

2381 Avenue du Brusc
83 140 SIX FOURS LES PLAGES

Exercice clos le 31/12/2018

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
Bureau de la Seyne sur Mer
183 Avenue de Rome ZA Les Playes
Jean Monnet Sud
83507 LA SEYNE SUR MER Cedex

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tomatis Investissement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

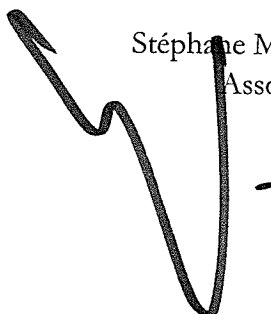
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Seyne sur Mer, le **10 MAI 2019**

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre Français de Grant Thornton International

Stéphane MARELLO
Associé



Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2381

83140 SIX FOURS LES PLAGES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 51950018500029

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 2018		N-1 13 11 2017			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	17 785	AU	2 982	14 803			
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (B)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	206 821	CV		206 821		206 821	
	Créances rattachées à des participations	BB	1 054 168	BC		1 054 168		952 775	
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	500	BI		500		500	
	TOTAL (II)	BJ	1 279 275	BK	2 982	1 276 293		1 160 097	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY				32 220
		Autres créances (3)	BZ	123 833	CA		123 833		151 647
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	432 552	CG		432 552		408 102	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 150	CI		2 150		3 106	
	TOTAL (III)	CJ	558 534	CK		558 534		595 075	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 837 809	IA	2 982	1 834 827		1 755 172	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	0	(3) Part à plus d'un an :		CR	90 000
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

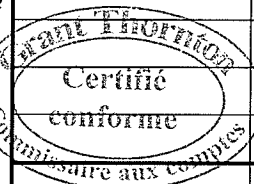
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :82.4.....80.0.....)				DA	824 800	824 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	51 467	36 993	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ	)	DG	
	Report à nouveau				DH	814 501	568 058	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	120 890	289 489	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	1 811 658	1 719 340	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	21	15	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV		1 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	4 308	3 634	
	Dettes fiscales et sociales				DY	18 839	31 183	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
TOTAL (IV)				EC	23 169	35 832		
Ecart de conversion passif * (V)				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 834 827	1 755 172		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Ecart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	23 169	35 832	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

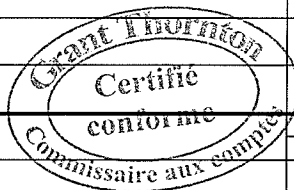
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	FD		FE		FF				
			services*		FI	168 150	163 650			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		168 150	FK		FL	168 150	163 650	
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	156	120		
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	168 306	163 770	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	26 190	45 140	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	8 687	8 294	
	Salaires et traitements*						FY	84 855	74 666	
	Charges sociales (10)						FZ	36 916	28 745	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA	1 896		
			{ - dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	158 543	156 844	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	9 763	6 925	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	98 176	197 149	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	17 663	11 876	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	115 839	209 025	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	115 839	209 025		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	125 602	215 950		



Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5	514
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		200 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5	200 514
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15	1 621
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		120 096
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15	121 717
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(10)	78 797
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 702	5 258
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	284 150	573 308
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	163 260	283 819
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	120 890	289 489
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	6 763	13 525
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	112 839	209 025
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	156	120
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
REGUL. DIVERSES		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
		15		5
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 4
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	4
Permanence ou changement de méthodes	4
Informations complémentaires (CICE)	4
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	5
Etat des amortissements	5
Etat des provisions	6
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	6
Titres immobilisés	6
Créances immobilisées	6
Charges à payer	7
Charges et produits constatés d'avance	7
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	8
Honoraires des commissaires aux comptes	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	9



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

CREDIT VENDEUR ACCORDE A LA SAS EBK INVEST POUR 150000.00 E
SUR 5 ANS A RAISON DE 30000.00E PAR AN (9000€ D'INTERETS SUR 5 ANS)

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 2 146 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			16 699
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 086		
TOTAL	1 086		16 699
Autres participations	1 159 597		101 393
Prêts, autres immobilisations financières	500		
TOTAL	1 160 097		101 393
TOTAL GENERAL	1 161 183		118 092

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			16 699	16 699
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 086	1 086
TOTAL			17 785	17 785
Autres participations			1 260 990	1 260 990
Prêts, autres immobilisations financières			500	500
TOTAL			1 261 490	1 261 490
TOTAL GENERAL			1 279 275	1 279 275

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		1 896		1 896
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 086			1 086
TOTAL	1 086	1 896		2 982
TOTAL GENERAL	1 086	1 896		2 982

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 896				
TOTAL	1 896				
TOTAL GENERAL	1 896				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 054 168	0	1 054 168
Autres immobilisations financières	500		500
Impôts sur les bénéfices	2 700	2 700	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 133	1 133	
Débiteurs divers	120 000	30 000	90 000
Charges constatées d'avance	2 150	2 150	
TOTAL	1 180 651	35 983	1 144 668

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	21	21		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 308	4 308		
Personnel et comptes rattachés	3 063	3 063		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 534	9 534		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 818	2 818		
Autres impôts taxes et assimilés	3 425	3 425		
TOTAL	23 169	23 169		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	824800.0000	9 240			9 240

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 982
Dettes fiscales et sociales	5 831
Total	8 835

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 150
Total	2 150

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		206 821	
Créances rattachées à des participations		1 054 168	

PARTICIPATIONS

*SARL TOBATI 180 083.98€
*SARL BATI PRO POSE 7000.00€
*SCI JLRF 17 737.49€
*UNIVERTURE 2000.00€

CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

*JLRF 1 048 408.21€
*BATI PRO POSE 5 760.00€



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		14 663

* INTERETS SCI JLRF 14 663.00€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 546.35 euros, décomposés en honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes .

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

